

Date de préparation 11-avr.-2012 Date de révision 10-déc.-2021

Numéro de révision 4

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Cat No.: DR0587

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée**Substances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Oxoid Ltd

Wade Road

Basingstoke, Hants, UK

RG24 8PW

Tel: +44 (0) 1256 841144

**EU entity/business name** Oxoid Deutschland GmbH

Postfach 10 07 53

D-46483 Wesel GERMANY

Tel: + 49 (0) 281 1520 Fax: 49 (0) 281 1521

Adresse e-mail mbd-sds@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec EU: 001-703-527-3887 Chemtrec US: (800) 424-9300

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour les clients en Suisse :

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

## STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

#### **Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

### 2.3. Autres dangers

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

## 3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Azoture de sodium	26628-22-8	247-852-1	0.1	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants	
Azoture de sodium	=	1	=	

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin en cas de symptômes.

**Ingestion** Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en

#### STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

cas de symptômes.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Protection individuelle du personnel Pas de précautions spéciales requises. de premiers secours

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

## Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Use extinguishing method compatible with surroundings.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

PING REAGENT B Date de révision 10-déc.-2021

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques. Date de promulgation: 2 septembre 2018. Publié dans le Moniteur Belge le 3 octobre 2018 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Azoture de sodium	Skin	Skin	TWA / VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Skin	STEL / VLA-EC: 0.3
	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	(8 heures). restrictive	TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	mg/m³ (15 minutos).
	STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	limit	STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA / VLA-ED: 0.1
			STEL / VLCT: 0.3		mg/m³ (8 horas)
			mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit		Piel
			Peau		

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore.	MAK 0.2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	huid	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	Media Ponderata nel	(inhalable)	minutos	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	tunteina
	Tempo		Ceiling: 0.29 mg/m <sup>3</sup>	minuten	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15		Ceiling: 0.11 ppm	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	minuutteina
	minuti. Breve termine		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	-	lho
	Pelle		Pele		

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Azoture de sodium	Haut	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 0.4 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer
	MAK-KZGW: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Hud	Minuten	minutach	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
	15 Minuten		TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	minutter. value from the
	MAK-TMW: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8		Stunden	godzinach	regulation
	Stunden				_

## STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	kože	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 min	cutaneous absorption	hodinách.
	Skin notation	satima.	Skin	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Potential for cutaneous
		STEL-KGVI: 0.3 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	absorption
		15 minutama.			Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Azoture de sodium	Nahk	Skin notation	STEL: 0.1 ppm	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	percekben. CK	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8
	tundides.	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 min	TWA: 0.1 ppm	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	klukkustundum.
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15		TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	órában. AK	Skin notation
	minutites.				

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Azoture de sodium	skin - potential for	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> IPRD	Possibility of significant	possibility of significant	Skin notation
	cutaneous exposure	Oda	uptake through the skin	uptake through the skin	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore
	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		Stunden	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	minute
			STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	minuti	
			Minuten		

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Azoture de sodium		Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 urah	Binding STEL: 0.3	Deri
		Potential for cutaneous	Koža	mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 saat
		absorption	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15	TLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15
		TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	minutah	timmar. NGV	dakika

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	<u> </u>	Les effets chroniques systémique (Dermale)
	(Dermale)	(Dermale)	iocai (Derillale)	systemique (Dermale)
Azoture de sodium				DNEL = $46.7\mu g/kg$
26628-22-8 ( 0.1 )				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Azoture de sodium 26628-22-8 ( 0 1 )				DNEL = 0.164mg/m <sup>3</sup>

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

_						
-	Component	Eau douce	Des sédiments	Eau intermittente	Micro-organismes	Des sols
	-		d'eau douce		dans le traitement	(agriculture)
					des eaux usées	

#### STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

Page 6/12

Azoture de sodium	PNEC = 0.35µg/L	PNEC = 16.7µg/kg	PNEC = 3.5µg/L	PNEC = 30µg/L	
26628-22-8 ( 0.1 )		sediment dw			

Component	Eau de mer	Des sédiments	Eau de mer	Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		
Azoture de sodium	PNEC = 15ng/L	$PNEC = 0.72 \mu g/kg$	PNEC = 150ng/L		
26628-22-8 ( 0.1 )	_	sediment dw	-		

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations du fabricant	-	EÑ 374	(exigence minimale)

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

corps

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation

d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont

de l'expérience

Type de filtre recommandé: Filtre à particules

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Conserver une ventilation adéquate

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

**Aspect** Bleu

# STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

Odeur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune donnée disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Point de ramollissement Sans objet

Point/intervalle d'ébullition

Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Méthode - Aucune information disponible

Liquide

Solide

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Température de décomposition

Sans objet рΗ

Viscosité Sans objet

Hvdrosolubilité Aucune information disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité / Densité Aucune donnée disponible

Densité apparente Sans objet Liquide Densité de vapeur Sans objet Solide

Sans objet

Sans objet (liquide) Caractéristiques des particules

9.2. Autres informations

Point d'éclair

Taux d'évaporation Sans objet - Solide

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1. Réactivité Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Polymérisation dangereuse

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Excès de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies

#### STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

a) toxicité aiquë;

Oral(e) Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis

ATE = 27,000 mg/kg

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cutané(e) Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL5	i0 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Azoture de sodiui	n LD50 = 27	mg/kg (Rat)	-	LC50 0.054 - 0.52 mg/L (Rat)
				4 h

b) corrosion cutanée/irritation

Aucune donnée disponible

cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Peau Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules

Aucune donnée disponible

germinales;

unique;

répétée;

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Aucune donnée disponible g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles - exposition

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible organes cibles — exposition

**Organes cibles** Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Sans objet

Solide

Symptômes / effets, aigus et différés

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. Toxicité
Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Azoture de sodium	LC50: = 0.7 mg/L, 96h (Lepomis macrochirus) LC50: = 0.8 mg/L, 96h (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 5.46 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)		ŭ

Composant	Microtox	Facteur M
Azoture de sodium		1

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le code européen des déchets D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

\_\_\_\_\_

STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

<u>14.6. Précautions particulières à</u> Pas de précautions spéciales requises <u>prendre par l'utilisateur</u>

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Inventaires internationaux** 

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Azoture de sodium	26628-22-8	247-852-1	ı	-	X	X	KE-31357	X	X
Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Ir	ventory	DSL	NDSL	AICS	NZIoC	PICCS
·			notific	ation -			(Australie)		

\_\_\_\_\_

**Active-Inactive** 

# STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

Azoture de sodium 26628-22-8	X	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Х
------------------------------	---	--------	---	---	---	---	---

Légende: X - Listé '-' - Not Listed KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

## Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Quantités de qualification pour
Azoture de sodium	26628-22-8	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

## Réglementations nationales

#### Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = non dangereux pour les eaux (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Azoture de sodium	WGK2	

#### Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

# **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

## Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

## Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

\_\_\_\_\_

#### STREPTOCOCCAL GROUPING REAGENT B

Date de révision 10-déc.-2021

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

EC50 - Concentration efficace 50%

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

par les navires

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC) COV - (composés organiques volatils) Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

D'après les données d'essai **Dangers physiques** 

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Préparée par Environmental, Health and Safety

Date de préparation 11-avr.-2012 10-déc.-2021 Date de révision

Sommaire de la révision Mise à jour du CLP format.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

## Fin de la Fiche de données de sécurité